

Assesse, le 19 mars 2013

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 27 mars 2013 à **vingt** heures à la maison communale d'Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après

## CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAL

## ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

### En séance publique :

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-27, alinéa 3.

Art. L22-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

1. Prestation de serment du Président du CPAS
2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Approbation définitive
3. Gal « Pays des tiges et chavées » - Représentation communale
4. Désignation de la délégation communale au Comité de concertation « Commune/CPAS »
5. Enseignement - Désignation de la représentation communale au sein du Conseil de Participation et de la Commission Paritaire Locale
6. INASEP – Désignation de deux représentants au sein du Comité de contrôle du service d'études
7. Régie Communale Autonome des Sports - Représentation communale
8. Régie Communale Autonome des Sports - Mise en conformité des statuts suite au Décret du 26 avril dernier
9. Approbation de la convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC visant les travaux « UREBA » réalisés au Centre sportif de Maillen
10. Budget communal 2013
11. Financement des dépenses extraordinaires – Approbation d'un marché public de services ainsi que du cahier des charges.
12. Financement de la Zone de Police « Les Arches » -Dotation communale pour l'année 2013.
13. Réfection de l'ancien presbytère de Crupet – Approbation du décompte final.
14. Enseignement communal – Approbation du marché public visant les fournitures scolaires.
15. Approbation d'une charte d'engagement pour le respect de l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les futurs espaces et les bâtiments de la commune
16. ASBL « A.C.S.T.A. » - Octroi d'un subside de fonctionnement
17. ASBL « Gal Pays des tiges et chavées » - Octroi d'une garantie bancaire
18. Aliénation de divers excédents de voirie – Accord de principe
19. CCATM – Remplacement d'un membre effectif démissionnaire
20. Création d'une aire de stockage de matériaux sur un terrain communal.

**Huis-clos :**

1. Remplacement temporaires d'une technicienne de surface -  
Ratification
2. Engagement pour une durée indéterminée d'un ouvrier sous  
régime « A.P.E. »
3. Enseignement :  
Révision de la désignation/modification des prestations de divers  
enseignants engagés sur fonds propres  
Désignations temporaires – Ratifications  
Nominations à titre définitif

Par ordonnance :  
Pour le Collège,

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

P. TASIAUX